Objet : Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire dans l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française.

Réseaux : Réseau de la Communauté française

Niveaux et Services : Enseignement de promotion sociale du réseau de la Communauté

française

Période: Du 10 janvier au 31 janvier 2008

- Aux chefs des établissements d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française;
- Aux chefs des établissements d'enseignement de plein exercice organisés par la Communauté française;

POUR INFORMATION:

- Aux chefs des établissements d'enseignement fondamental organisés par la Communauté française
- Aux directeurs des établissements d'enseignement supérieur non universitaire organisés par la Communauté française
- Aux directeurs de centres de dépaysement et de plein air organisés par la Communauté française
- Aux administrateurs des internats et homes d'accueil organisés par la Communauté française
- Aux directeurs des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française;
- ♦ Aux membres des services d'inspection ;
- Aux chefs de service de l'Administration centrale ;
- Aux syndicats du personnel enseignant.
- Aux recteurs des universités de la Communauté française

Autorités : A.G.P.E. Signataire : Bernard GORET,

Directeur général f.f.

Gestionnaires : D.G.P.E.C.F.

Personne ressource:

Direction générale des Personnels de l'Enseignement de

la Communauté française. Direction de la Carrière

Cellule enseignement de promotion sociale

Sébastien NENNEN - Attaché

Bureau 3^E306 (adresse du courrier)

boulevard Léopold II 44

1080 Bruxelles

Référence: BGO/MRO/GLE//SNE/Carrière/Cellule PS/ APPEL_TMP/100108

Renvois:

Nombre de pages : texte : 19

annexe:/

Téléphone pour duplicata :

Madame Cétina BRUNO au 02/413.21.52

Monsieur Mohamed TOUZANI au 02/413.41.68

Monsieur Mohamed IBNDAIFA au 02/413.23.81

Mots-clés: Appel; désignation à titre temporaire; l'enseignement de promotion

sociale

Aux chefs des établissements de l'Enseignement de promotion sociale et de l'Enseignement de plein exercice.

Bruxelles le 10 janvier 2008

Réf: BGO/MRO/GLE/SNE/Carrière/Cellule PS/APPEL_TMP/100108

OBJET: Appel¹ aux candidats à une désignation à titre temporaire dans l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de l'appel publié au Moniteur belge du 10 janvier 2008, contenant les instructions relatives à l'introduction des demandes de désignation à titre temporaire dans l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française pour l'année scolaire 2008-2009.

Le présent appel s'adresse exclusivement aux personnes désireuses d'introduire leur candidature à une ou plusieurs fonctions reprises à l'appel aux candidats et d'exercer effectivement leur(s) fonction(s) au cours de l'année scolaire 2008-2009 dans l'enseignement de promotion sociale organisé par la Communauté française.

Les demandes doivent être introduites, sous peine de nullité, par envoi recommandé à la poste, le **31 janvier 2008** au plus tard (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Ministère de la Communauté française Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française Direction de la carrière des personnels Boulevard Léopold II, 44 (3^{ème} étage – bureau 3E306) 1080 BRUXELLES.

Je vous invite à présenter, la copie ci-jointe de l'appel aux candidats, aux membres du personnel de votre établissement.

Je vous signale enfin que l'avis qui est publié au Moniteur belge du 10 janvier 2008 constitue la seule source d'information officielle. La présente circulaire n'est donc qu'une simple information fournie aux chefs des établissements d'enseignement de la Communauté française et n'a donc aucun caractère officiel.

A l'avance, je vous en remercie.

Le Directeur général f.f.,

Bernard GORET

Vous pouvez obtenir tout renseignement au sujet du présent appel auprès de:
 Madame Cétina BRUNO au 02/413.21.52
 Monsieur Mohamed TOUZANI au 02/413.41.68
 Monsieur Mohamed IBNDAIFA au 02/413.23.81

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

* * *

Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire dans l'enseignement de promotion sociale (secondaire, supérieur de type court et supérieur de type long) de la Communauté française

* * *

Au cours de l'année scolaire 2008-2009, le Gouvernement fera appel à des candidats à une désignation à titre temporaire pour les besoins de l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française.

Le présent appel s'adresse <u>exclusivement</u> aux personnes désireuses d'introduire leur candidature à une ou plusieurs fonctions figurant au tableau repris ci-après et d'exercer effectivement leur(s) fonction(s) au cours de l'année scolaire 2008-2009 dans l'enseignement de promotion sociale organisé par la Communauté française.

I. Fonctions de recrutement à conférer à titre temporaire :

Les fonctions à conférer figurent dans la liste reprise ci-après.

La candidature mentionnera obligatoirement, pour chaque fonction sollicitée, le numéro et le libellé complet de la fonction.

Je vous rappelle que le décret du 19 novembre 2003 relatif aux effets professionnels de certains titres de l'enseignement supérieur pédagogique a fixé de nouvelles spécialités pour les fonctions de professeur de cours généraux dans l'enseignement secondaire inférieur. Dans l'enseignement de promotion sociale, elles figurent au point A, numéros 671 à 678 de la liste des fonctions à conférer telle que reprise ci-après.

La correspondance entre les spécialités anciennes et les spécialités nouvelles est établie conformément au tableau qui suit :

Spécialité ancienne	Code	Spécialités nouvelles correspondantes	Code
langue maternelle - histoire	651	français	671
		histoire	672
langues germaniques	652	langues germaniques	673
mathématique - physique	653	mathématiques	674
		sciences	676
sciences économiques	654	sciences économiques	677
sciences - géographie	655	sciences	676
		géographie	675
histoire, géographie, sciences économiques et sciences sociales	662	histoire	672
		géographie	675
		sciences économiques	677
		sciences sociales	678

Je vous signale également qu'en vertu du décret du 12 mai 2004 fixant les droits et obligations du puériculteur et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française, les personnes visées par les conventions prises en application :

 de l'article 18 du décret de la Région Wallonne du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement des demandeurs d'emplois inoccupés par les pouvoir locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non marchand, de l'enseignement et du secteur marchand (APE)

ou

 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles- Capitale du 28 novembre 2002 relatif au régime des contractuels subventionnés (ACS), à l'exception des puéricultrices non statutaires désignés dans l'enseignement maternel ordinaire

ont la possibilité de valoriser les jours prestés en tant qu'APE ou ACS dans l'enseignement de la Communauté française, aux conditions fixées par l'article 44 du décret du 12 mai 2004.

FONCTIONS DE RECRUTEMENT A CONFERER DANS L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR CODE PROFESSEUR DE COURS GENERAUX 661 3ème et 4ème langue si romane 663 Langue arabe 664 Langue des signes 671 Français 672 histoire 673 langues germaniques 674 mathématiques 675 géographie 676 sciences 677 sciences économiques 678 sciences sociales 679 langues modernes (Autres) CODE PROFESSEUR DE COURS SPECIAUX 851 éducation physique (filles) 852 éducation physique (garçons) 855 dessin-éducation plastique 856 sténodactylographie 857 éducation musicale CODE PROFESSEUR DE COURS TECHNIQUES 4001 Agriculture 4002 Petits moteurs 4003 Arts appliqués 4004 Bio-esthétique 4005 Menuiserie 4006 Carrosserie 4008 Coiffure 4009 Dinanderie 4010 Electricité 4011 Art floral 4012 Horticulture 4013 Hôtellerie-cuisine-salle 4017 Mécanique 4018 Mécanique automobile 4020 Photographie 4021 Plomberie-zinguerie, installations sanitaires 4022 Sciences commerciales / Sciences économiques 4023 Soudage - constructions métalliques 4025 Construction 4026 Boulangerie - pâtisserie 4027 Boucherie - charcuterie 4028 Peinture en bâtiment - couvreur murs et sol 4029 Diététique 4030 Informatique 4031 Bureautique 4032 Vente / Etalage 4033 Imprimerie 4037 Horlogerie - fine mécanique 4038 Maréchalerie 4042 Ensemblier décorateur

4043 Tapissier - garnisseur

4044 Droit

- 4049 Langue allemande
- 4050 Langue anglaise
- 4051 Langue néerlandaise
- 4052 Chauffage
- 4053 Langue espagnole
- 4054 Langue italienne
- 4061 Dessin assisté par ordinateur
- 4066 Antiquité/Brocante
- 4067 Ebénisterie
- 4070 Carrelage
- 4071 Infographie
- 4072 Arts graphiques
- 4074 Dentelle
- 4080 Français / Communication
- 4081 Mathématiques
- 4082 sciences sociales
- 4083 Sciences
- 4084 Economie domestique
- 4000 Autres spécialités

CODE PROFESSEUR DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- 4501 Agriculture
- 4502 Petits moteurs
- 4503 Arts appliqués
- 4504 Bio-esthétique
- 4505 Menuiserie
- 4506 Carrosserie
- 4508 Coiffure
- 4509 Dinanderie
- 4510 Electricité
- 4511 Art floral
- 4512 Horticulture
- 4517 Mécanique automobile
- 4518 Ajustage machines outils
- 4520 Photographie
- 4521 Plomberie-zinguerie, installations sanitaires
- 4523 Soudage constructions métalliques
- 4524 Technique du secrétariat
- 4525 Construction
- 4526 Boulangerie pâtisserie
- 4527 Boucherie charcuterie
- 4528 Peinture en batiment couvreur mur et sol
- 4529 Diététique
- 4531 Hôtellerie-cuisine-salle
- 4532 Vente / Etalage
- 4533 Imprimerie
- 4537 Horlogerie fine mécanique
- 4538 Maréchalerie
- 4543 Tapissier garnisseur
- 4552 Chauffage
- 4566 Antiquité/Brocante
- 4567 Ebénisterie
- 4570 Carrelage
- 4571 Infographie
- 4572 Arts graphiques
- 4573 Reliure
- 4574 Dentelle

```
4500 Autres spécialités
        PROFESSEUR DE COURS TECHNIQUES ET PRATIQUE
CODE PROFESSIONNELLE
  1152 coupe-couture
  1153 Economie domestique / Economie ménagère
  B DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR
CODE PROFESSEUR DE COURS GENERAUX
  1231 Langue arabe
  1251 1ère et 4ème langue (langues romanes)
  1252 histoire
  1253 langues germaniques
  1254 langue des signes
  1255 mathématiques
  1256 physique
  1257 sciences économiques
  1258 chimie-biologie
  1259 géographie
  1260 sciences sociales
  1261 Langues modernes (Autres)
CODE COURS SPECIAUX
  1451 éducation physique (filles)
  1452 éducation physique (garçons)
  1453 dessin-éducation plastique
  1454 sténodactylographie
  1455 éducation musicale
CODE PROFESSEUR DE COURS TECHNIQUES
  5001 Agriculture
  5002 Industrie plastique
  5003 Arts appliqués
  5004 Bio-esthétique
  5005 Menuiserie
  5006 Boulangerie - pâtisserie
  5007 Carrosserie
  5008 Chauffage
  5009 Coiffure
  5010 Construction
  5011 Dentisterie
  5012 Diététique
  5013 Droit
  5014 Electricité
  5015 Dinanderie
  5016 Electronique
  5017 Horticulture
  5018 Hôtellerie-cuisine-salle
  5021 Langue allemande
  5022 Langue anglaise
  5023 Langue espagnole
  5024 Langue italienne
  5025 Langue néerlandaise
  5026 Langue russe
  5028 Mécanique
  5029 Mécanique automobile
  5031 Nursing / Soins infirmiers
  5032 Pharmacie
  5033 Industrie du froid
```

4575 Ferronerie

4584 Economie domestique

- 5034 Plomberie-zinguerie, installations sanitaires 05035 Pédicurie
- 5036 Chimie
- 5038 Art floral
- 5039 Soudage constructions métalliques
- 5040 Technique du secrétariat
- 5041 Typographie
- 5042 Service social
- 5043 Peinture en bâtiment couvreur mur et sol
- 5044 Boucherie charcuterie
- 5046 Informatique
- 5048 Sylviculture
- 5049 Bureautique
- 5050 Vente / Etalage
- 5051 Imprimerie
- 5052 Vidéographie
- 5053 Photographie
- 5054 Bijouterie
- 5055 Agro-alimentaire
- 5056 Horlogerie fine mécanique
- 5058 Maréchalerie
- 5061 Œnologie
- 5065 Automation
- 5066 Dessin assisté par ordinateur
- 5067 Assurances
- 5068 Conducteur poids lourds
- 5072 Petits moteurs
- 5073 Antiquité/Brocante
- 5074 Electricité automobile
- 5075 Ebenisterie
- 5076 Mécanique agricole-horticole
- 5078 Ensemblier décorateur
- 5079 Carrelage
- 5082 Arts graphiques
- 5083 Tapissier garnisseur
- 5084 Infographie
- 5085 Sciences commerciales / Sciences économiques
- 5086 Sciences sociales
- 5087 Economie ménagère
- 5088 Sécurité & Hygiène
- 5089 Psychologie
- 5090 Français/communication
- 5091 Pédagogie
- 5092 Mathématiques
- 5093 Esthétique animale
- 5094 Physique
- 5095 Sciences
- 5096 Sciences naturelles
- 5097 Energie environnement
- 5099 Biologie
- 5000 Autres spécialités

CODE PROFESSEUR DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- 5501 Agriculture
- 5502 Industrie plastique

5503 Arts appliqués 5504 Bio-esthétique 5505 Menuiserie 5506 Boulangerie - pâtisserie 5507 Carrosserie 5508 Chauffage 5509 Coiffure 5510 Construction 5512 Diététique 5514 Electricité 5515 Dinanderie 5517 Horticulture 5518 Hôtellerie-cuisine-salle 5522 Ajustage - machines outils 5523 Mécanique automobile 5524 Pharmacie 5526 Plomberie-zinguerie, installations sanitaire 5528 Photographie 5529 Soudage - constructions métalliques 5532 Peinture en bâtiment - couvreur mur et sol 5533 Boucherie - charcuterie 5534 Nursing / Soins infirmiers 5537 Sylviculture 5541 Imprimerie 5542 Pédicurie 5548 Bureautique 5556 Electricité automobile 5557 Mécanique agricole-horticole 5558 Maréchalerie 5561 Œnologie 5572 Petits moteurs 5573 Antiquité/Brocante 5575 Ebenisterie 5577 Vente - Etalage - Publicité 5578 Ensemblier décorateur 5579 Carrelage 5581 Tapissier - garnisseur 5582 Arts graphiques 5583 Reliure 5584 Infographie 5586 Sciences sociales 5587 Economie ménagère 5593 Esthétique animale 5597 Energie - environnement 5500 Autres spécialités CODE PROFESSEUR DE COURS TECHNIQUE ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE 1751 coupe - couture 1752 Economie domestique / Economie ménagère CODE PROFESSEUR DE PSYCHOLOGIE - PEDAGOGIE - METHODOLOGIE 1851 PSYCHOLOGIE - PEDAGOGIE - METHODOLOGIE C DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT CODE PROFESSEUR DE COURS GENERAUX 2001 langues romanes 2002 histoire

2003 langues germaniques2004 langues anciennes

2005	mathématique
2006	physique
2007	sciences économiques
2008	biologie
2009	chimie
2010	géographie
2011	sciences sociales
CODE	PROFESSEUR DE PSYCHOLOGIE - PEDAGOGIE - METHODOLOGIE
2101	PSYCHOLOGIE - PEDAGOGIE - METHODOLOGIE
CODE	PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE
2251	PHILOSOPHIE
CODE	PROFESSEUR DE COURS SPECIAUX
2301	éducation physique (filles)
2302	
2303	
2304	
2305	
CODE	PROFESSEUR DE COURS TECHNIQUES
2401	Agriculture
2403	Infographie
	Arts appliqués
2406	Bibliothéconomie
2407	
	Chauffage
	Dentisterie
	Architecture
	Diététique
2416	Droit
2417	
	Electricité
	Dessin assisté par ordinateur
	Electronique
	Horticulture
	Hôtellerie-cuisine-salle
	Informatique
	Industrie du froid
_	Kinésithérapie
	Langue allemande
	Langue anglaise
2430	
	Langue italienne
	Langue néerlandaise
	Langue russe
	Logopédie
2435	·
2438	3
	Pharmacie
	Photographie
	Chimie
	Sciences du travail
	Construction
	Ergothérapie
2459	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
2462	
2463	Tourisme

2469 Vente

2472	Assurance
2473	Optométrie
2480	Français / Communication
2481	Mathématiques
2482	Physique
2483	Biologie
2484	Psychologie
2485	Sciences commerciales / Sciences économiques
2486	Sciences sociales
2487	Automation-robotique
2488	Topographie
2490	Langues germaniques
2491	Pédagogie
2400	Autres spécialités
CODE	PROFESSEUR DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE
	Agriculture
	Infographie
	Arts appliqués
	Bibliothéconomie
2507	Bio-esthétique
2509	Chauffage
2511	Dentisterie
2513	Architecture
2515	Diététique
2516	
2518	Electricité
2520	Electronique
	Horticulture
2523	Hôtellerie-cuisine-salle
2525	Informatique
2526	Industrie du froid
2527	Kinésithérapie
	Logopédie
	Mécanique
2538	Nursing / Soins infirmiers
	Pharmacie
2540	Photographie
	Chimie
2546	Sciences économiques
	Construction
2557	Ergothérapie
	Industrie agro-alimentaire
	Médecine vétérinaire
2563	Tourisme
2569	Vente
	Assurance
	Optométrie
	Sciences sociales
	Automation-robotique
	Topographie
	Autres spécialités
	1

CODE PROFESSEUR DE COURS TECHNIQUES ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- 2601 coupe-couture
- 2602 Economie domestique / Economie ménagère

D	DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE LONG ²
8000	CHARGE DE COURS

8100 <u>ASSISTANT</u>

8200 PROFESSEUR

8300 CHEF DE TRAVAUX

8400 CHEF DE BUREAU D'ETUDE

E PERSONNEL AUXILIAIRE D'EDUCATION

2951 surveillant-éducateur

_

² Ce type d'enseignement n'est organisé qu'à l'Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française – Uccle – Anderlecht – Bruxelles, situé Rue Gatti de Gamond 95 à 1180 UCCLE

II. Conditions requises:

Nul ne peut être désigné à titre temporaire, s'il ne remplit les conditions suivantes :

- 1° être belge ou ressortissant d'un autre Etat membre des Communautés européennes, sauf dérogation accordée par le Gouvernement ;
- 2° être de conduite irréprochable;
- 3° jouir des droits civils et politiques;
- 4° avoir satisfait aux lois sur la milice:
- 5° être porteur d'un titre fixé par le Gouvernement en rapport avec la fonction à conférer:

6° [...];

- 7° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;
- 8° avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats.
- 9° ne pas faire l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire, d'une suspension disciplinaire, d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire infligée par le pouvoir organisateur ou par tout autre pouvoir organisateur d'un autre réseau.

Les candidats, nommés ou engagés à titre définitif dans l'enseignement subventionné par la Communauté française, doivent joindre à leur candidature une déclaration sur l'honneur indiquant qu'ils ne font pas l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire ou d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire infligée par leur pouvoir organisateur .

III. Introduction des candidatures :

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature au :

Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement
de la Communauté française
Direction de la carrière des personnels
CELLULE PROMOTION SOCIALE - Bureau 3^E 306
Bd. Léopold II, 44
1080 Bruxelles

au plus tard le 31 ianvier 2008 (la date de la poste faisant foi).

Sous peine de nullité, les candidatures doivent être introduites sous pli recommandé à la poste.

Le candidat introduit sa demande à l'aide de la fiche verte « ACTE DE CANDIDATURE DANS L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE »

L'acte de candidature doit porter à son verso le(s) numéro(s) et les libellé(s) de la(les) fonction(s) de recrutement sollicitée(s), tel(s) qu'il(s) figure(nt) aux tableaux reproduits ci-avant.

Pour les fonctions de professeur de cours techniques et de professeur de pratique professionnelle, les candidats qui postulent une spécialité autre que celles qui sont reprises sur la liste, indiqueront, selon le cas, l'un des numéros suivants : 4000 – 4500 – 5500 suivi de la spécificité de la fonction et non des mots « autres spécialités ».

Pour les fonctions de professeur dans l'enseignement supérieur de type long, les candidats qui postulent une spécialité autre que celles qui sont reprises au présent tableau, indiqueront, selon le cas, l'un des numéros suivants 8000 – 8100 – 8200 – 8300 – 8400, suivi de la spécificité de la fonction et non de l'intitulé de la fonction.

Le candidat indique également à l'endroit prévu à cet effet la(les) zone(s) sollicitée(s).

IV. Définition des zones:

- 1° La zone d'affectation numéro 1, qui regroupe les Instituts d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Anderlecht, Evere, Uccle, Woluwé, Braine-l'Alleud et Court-Saint-Etienne;
- 2° La zone d'affectation numéro 2, qui regroupe les Instituts d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Ath, Tournai, Mouscron et Pérulwez;
- 3° La zone d'affectation numéro 3, qui regroupe les Instituts d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Colfontaine, Dour, Frameries, et Jemappes-Mons;
- 4° La zone d'affectation numéro 4, qui regroupe les Instituts d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Morlanwelz, Philippeville, Rance et Thuin;
- 5° La zone d'affectation numéro 5, qui regroupe les Instituts d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Blégny, Soumagne, Verviers et Vielsalm;
- 6° La zone d'affectation numéro 6, qui regroupe les Instituts d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Alleur, Grace-Hollogne, Saint-Georges et Waremme;
- 7° La zone d'affectation numéro 7, qui regroupe les Instituts d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Arlon, Libramont, Marche;

8° La zone d'affectation numéro 8, qui regroupe les Instituts d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Dinant, Namur Cadets et Namur Céfor.»

V. Forme de la candidature et documents à annexer :

- 1. La candidature sera rédigée sur la fiche de couleur verte : «ACTE DE CANDIDATURE DANS L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE»
- 2. Joindre à la demande:
- a) Un extrait du casier judiciaire MODELE 2., demandé pour accéder à une activité qui relève de l'éducation, de la guidance psycho-médico-sociale, de l'aide à la jeunesse, de la protection infantile, de l'orientation ou de l'encadrement de mineurs. A fournir dans tous les cas!
- b) Une copie du (des) diplôme(s) ou brevet(s) ou certificat(s) requis ;

(Pour les titres délivrés en 2007 ou 2008, cette copie peut être remplacée par une attestation provisoire en tenant lieu. Le candidat qui a fourni une telle attestation devra toutefois remplacer celle-ci par une copie de son diplôme, brevet ou certificat lors de l'introduction d'une nouvelle candidature)

- c) Un certificat de milice modèle 33 délivré par l'administration communale ;
- d) Une attestation prouvant l'expérience utile éventuellement requise ; (joignez de préférence la lettre notifiant que celle-ci a été reconnue) ;
- e)
- 1. <u>un état des services</u>, reprenant le détail des prestations effectuées jusqu'au 30 juin 1998, uniquement dans l'enseignement de la Communauté française (plein exercice et promotion sociale);
- 2. <u>un état des services</u>, reprenant le détail des prestations effectuées à partir du 1^{er} septembre 1998, uniquement dans l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française.
- 3. pour les personnes désignées dans le cadre des conventions prises en application de l'article 18 du décret de la Région Wallonne du 25 avril 2002 (APE) et de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 28 novembre 2002 (ACS) précités, <u>un état des services</u> reprenant le détail des prestations effectuées en qualité d'APE ou ACS dans l'enseignement de la Communauté française;

f) La fiche «Modèle A » de couleur verte – Promotion sociale

g) <u>uniquement pour les candidats nommés ou engagés à titre définitif dans l'enseignement subventionné</u> : la déclaration sur l'honneur dont question au point II, 9° ci-avant.

REMARQUES:

- Les documents et les fiches précités ne doivent être envoyés qu'en un seul exemplaire
- La fiche « ACTE DE CANDIDATURE DANS L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE», ainsi que les 3 formulaires «Etat des services » et la fiche, « MODELE A » sont mis gratuitement à la disposition des candidats dans les établissements dont la liste est reprise ci-après. Ils peuvent y retirer les documents aux jours et heures d'ouverture mentionnés à la liste.
- L'attention des candidats est attirée sur le fait que les documents visés sub. a) à d) sont réclamés en vue de contrôler s'ils remplissent les conditions énoncées au point II (1 à 5 et 7).
- Hormis les attestations de réussite fournies par les candidats qui achèvent la dernière année de leurs études (voir point VI.2.), les documents à fournir seront annexés à la candidature. Les documents qui n'y seraient pas annexés (exemple : copie du diplôme, extrait du casier judiciaire, vie et mœurs) ne seront pas réclamés par l'administration aux candidats. Si ceux-ci désirent que leur candidature soit prise en considération pour l'année scolaire 2008-2009 et dès lors comptabilisée pour les années scolaires ultérieures, ils devront faire parvenir ces documents à l'adresse reprise au point III le 3 mars 2008 au plus tard.

CE DELAI SERA STRICTEMENT OBSERVE!

Le candidat qui a déjà fourni les documents mentionnés

sub b) copie conforme à l'original du diplôme, brevet ou certificat (et non l'attestation en tenant lieu. Voir point V, 2b),

sub c) certificat de milice,

sub d) attestation prouvant l'expérience utile,

dûment établis lors de sa candidature <u>régulièrement</u> introduite suite à l'appel publié au Moniteur belge le 10 janvier 2008, ne **DOIT PLUS** les fournir à nouveau.

VI Observations importantes.

- 1. Les candidats qui ont introduit une candidature <u>antérieurement doivent poser</u> à nouveau <u>leur candidature</u> comme dit ci-avant.
- 2. <u>Les personnes qui achèvent la dernière année de leurs études doivent introduire leur candidature dès maintenant.</u> Celle-ci ne sera effective que lorsqu'elles auront fourni une copie du diplôme ou attestation en tenant lieu.

3. <u>Une candidature non accompagnée d'un extrait du casier judiciaire MODELE</u> 2 (cft. point V.2.a) ne sera pas prise en considération.

VII Lieux où il est possible de retirer les documents nécessaires pour l'introduction des candidatures :

Chaque jour ouvrable du **jeudi 10 janvier 2008 au jeudi 31 janvier 2008 inclus** :

au Ministère de la Communauté française entre 9h et 12h et entre 14h et 17h

Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française

Direction de la Carrière – Cellule Promotion Sociale - Bureau 2^E265 Bd Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

(Accueil de l'entrée côté canal - Place Sainctelette - ascenseur 2ème étage)

dans les établissements organisant un enseignement de promotion sociale dont la liste figure ci-dessous

1. Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française Uccle, Anderlecht, Bruxelles - Rue Gatti de Gamond, 95 - 1180 Uccle

Horaire: du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

2. Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française à Peruwelz - Boulevard Léopold III 40 - 7600 Peruwelz

Horaire: du lundi au vendredi de 16h30 à 20h30 le samedi matin de 8h30 à 12h30

3. Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française à Dour - Rue de Boussu 84 - 7370 Dour

Horaire: du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 17h30 à 19h30 le samedi matin de 9h à 12h30

4. Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française Philippeville, Florennes - Avenue de Samart 2/2 – 5600 Philippeville –

Horaire : du lundi au vendredi de 14h à 20h

5. Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française Vielsalm, Stavelot - Rue des Chasseurs Ardennais, 1 – 6690 Vielsalm

Horaire: les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00, de 13h30 à 17h et de 18h à 21h30. Le mercredi de 8h30 à 12h30.

 Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française à Saint-Georges-sur-Meuse - Rue Eloi Fouarge 31 - 4470 Saint-Georges-sur-Meuse Horaire : du lundi au jeudi de 9h à 21h30 et le vendredi de 10h à 21h30

7. Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française à Virton - Avenue Bouvier 19 - 6760 Virton

Horaire: du lundi au jeudi de 13h30 à 21h15.

8. Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française à Namur (CEFOR) - Boulevard Cauchy 9 –10 - 5000 Namur

Horaire: du lundi au jeudi de 9h à 21h et le vendredi de 9h à 14h

dans les établissements organisant un enseignement de plein exercice repris cidessous, chaque jour ouvrable entre 10h et 12h et entre 13h30 et 15h30:

- Athénée royal de Woluwé-Saint-Lambert, Rue de l'Athénée royal 75-77 à 1200 Bruxelles.
- Athénée royal «Andrée Thomas», avenue Reine Marie-Henriette 47 à 1190 Bruxelles.
- Athénée royal «Maurice Carême», avenue Henri Lepage 4-6 à 1300 Wavre.
- Athénée royal «Riva Bella», Square Riva Bella à 1420 Braine-l'Alleud
- Athénée royal Mons-I, rue de l'Athénée 4 à 7000 Mons.
- Athénée royal d'Ath, rue des Récollets 9 à 7800 Ath.
- Athénée royal «Jules Bordet», Boulevard F. Roosevelt 27 à 7060 Soignies
- Athénée royal «Robert Campin », rue du Château 18 à7500 Tournai.
- Athénée royal de Mouscron, rue du Midi 15 à 7700 Mouscron.
- Athénée royal «Ernest Solvay», boulevard Devreux 27 à 6000 Charleroi.
- Athénée royal de Chimay, rue des Noailles 3 à 6460 Chimay.
- Athénée royal de Fragnée, rue de Fragnée 73 à 4000 Liège.
- Athénée royal de Huy, Quai d'Arona 5 à 4500 Huy.
- Athénée royal de Waremme, rue Gustave Renier à 4300 Waremme
- Athénée royal «Thil Lorrain», rue Thil Lorrain 1 –3 à 4800 Verviers.
- Institut technique de la Communauté française «Etienne Lenoir », chemin de Weyler 2 à 6700 Arlon.

- Athénée royal Marche-Bomal, avenue de la Toison d'Or, 71 à 6900 Marche-en Famenne.
- Athénée royal «François Bovesse», rue du Collège 8 à 5000 Namur.
- Athénée royal de Tamines, avenue Président Roosevelt 57 à 5060 Tamines.
- Institut technique de la Communauté française «Centre Ardenne», avenue Herbofin 39 à 6800 Libramont-Chevigny.
- Athénée royal «Adolphe Sax », rue St-Pierre 90 à 5500 Dinant.

* * * * * * * * * *